

Règlement de consultation

■ Maintenance des terrains synthétiques de La Rochelle Université

Marché 2026.00005.00.17.00

Date limite de remise des offres :

27 août 2026 à 10h00

**Fermeture administrative de l'Université du 20/07 au
14/08 inclus.**

**Pendant cette période, le service DPaL restera disponible
pour assurer les visites.**

POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE

	Marché public de Services <u>Objet</u> : Maintenance des terrains synthétiques de La Rochelle Université
	<u>Acheteur</u> : Université de La Rochelle 23 avenue Albert Einstein BP 33060 17031 - La Rochelle
	Marché passé en procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique. CCAG applicable au marché public : CCAG Fournitures Courantes et Services.
	Le marché n'est pas alloti.
	Profil acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/
	Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.
	L'offre est valable 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
	L'acheteur se réserve le droit de recourir à la négociation.
	La visite du site est obligatoire.
	Aucune variante exigée n'est prévue. Aucune variante autorisée n'est prévue. Aucune variante facultative n'est prévue.
	La consultation ne comporte pas de prestation supplémentaire éventuelle facultative. La consultation ne comporte pas de prestation supplémentaire éventuelle obligatoire.



Code CPV principal de la consultation : 50870000-4 : Services de réparation et d'entretien d'équipements de terrains de jeux

Sommaire

1. Dispositions générales.....	5
1. 1. Objet de la consultation	5
1. 2. Description des terrains.....	5
1. 2. 1. Terrain de grand ouest ou TGJ1	5
1. 2. 2. Terrain de grand est ou TGJ2	5
1. 3. Codes CPV	7
1. 4. Durée.....	7
1. 5. Dossier de consultation	7
2. Conditions de la consultation.....	8
2. 1. Procédure de passation.....	8
2. 2. Allotissement	8
2. 3. Négociation.....	8
2. 4. Renseignements complémentaires.....	8
2. 5. Visite de site.....	8
3. Présentation de la candidature	8
3. 1. Dossier de candidature.....	8
3. 2. Sous-traitance	9
3. 3. Groupements d'opérateurs économiques	10
3. 4. Présentation de l'offre	Erreur ! Signet non défini.
4. Présentation du dossier d'offre	11
4. 1. Variantes	11
4. 2. Prestations supplémentaires éventuelles	11
4. 3. Délai de validité	11
5. Critères d'attribution et choix de l'offre.....	11
6. Modalités de remise des plis	12
7. Attribution du marché.....	13
8. Litiges et différends.....	14
9. ATTESTATION DE VISITE.....	15

1. Dispositions générales

1. 1. Objet de la consultation

Le présent marché concerne la maintenance préventive et les interventions de dépannages sur l'ensemble des deux terrains de grands jeux de La Rochelle Université.

Il s'agit de réaliser la maintenance de deux terrains de grands jeux avec revêtement synthétique d'une surface totale de 19 342 m², situés chemin de la Rotonde à Aytré (17440).

Le titulaire devra :

- > Maintenir dans le temps les qualités sportives des terrains ;
- > Conserver le lieu propre et esthétique ;
- > Limiter les usures ;
- > Assurer une pratique sportive en toute sécurité.

1. 2. Description des terrains

1. 2. 1. Terrain de grand ouest ou TGJ1

Le revêtement a été installé en 2025. C'est un revêtement XM7 42-15, comprenant une hauteur de fibre de 42mm rempli de PUREFILL (liège) avec une sous couche PROPLAY 20D (préfabriquée). cf. annexe 2 au CCTP : « Fiches techniques ».

Le terrain a une surface de 11 182 m². Cf. annexe 1 au CCTP : « Plans traçage ».

1. 2. 2. Terrain de grand est ou TGJ2

Le revêtement a été installé en 2012. C'est un revêtement DESSO D-VISON 60, comprenant une hauteur de fibre de 60mm rempli de sable et de granulat de pneu recyclé, cf. annexe 2 au CCTP : « Fiches techniques ».

Le terrain a une surface de 8 160 m². Cf. annexe 1 au CCTP : « Plans traçage ».

Lieu de prestation du service : Terrains de grands jeux, Chemin de la Rotonde, 17440 Aytré

Université de La Rochelle



1. 3. Codes CPV

Le code CPV principal du marché est le suivant : **50870000-4** - Services de réparation et d'entretien d'équipements de terrains de jeux

1. 4. Durée

Durée :

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois. La date de début du marché public est prévue le jour de la notification au titulaire.

Le marché est conclu pour une période d'un an à compter de la notification au titulaire et pourra être reconduit jusqu'à trois fois.

Délai d'exécution :

Le délai d'exécution est égal à la durée du marché.

Caractéristiques du délai d'exécution du marché :

Par dérogation à l'article 13 du CCAG fournitures courantes et services, la durée du marché ne commence pas à sa notification. Il débutera le 1er septembre 2026.

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 13.3 du CCAG fournitures courantes et services.

Reconduction :

Le marché est reconductible tacitement, il comprend 3 reconductions. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois :

A l'issue de la dernière reconduction, plus aucune nouvelle commande ne pourra être réalisée en exécution de ce marché.

Si l'acheteur ne souhaite pas reconduire le marché, il doit prendre une décision expresse de non-reconduction, qu'il notifie au titulaire au plus tard 60 jours calendaires avant la date d'échéance du marché initial ou d'une reconduction ultérieure.

Le titulaire ne peut s'opposer à la non-reconduction du marché.

1. 5. Dossier de consultation

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents du marché, le

délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

2. Conditions de la consultation

2. 1. Procédure de passation

Conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, le marché est passé par procédure adaptée.

2. 2. Allotissement

Le pouvoir adjudicateur décide de ne pas allotir le marché pour la raison suivante : l'acheteur est dans l'impossibilité d'identifier des prestations distinctes compte tenu de l'objet même des prestations.

2. 3. Négociation

Conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, l'acheteur a prévu la possibilité de négocier mais se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

2. 4. Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires concernant cette consultation les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur dont l'adresse URL est la suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

2. 5. Visite de site

Le soumissionnaire est tenu d'effectuer une visite des lieux. Le soumissionnaire joint à son offre l'attestation en annexe correctement complétée.

Plusieurs créneaux de visite sont proposés :

- Le 17/07

- La semaine 30 : du lundi 20/07 au vendredi 24/07

Pour l'organisation de ces visites, le candidat devra envoyer une demande par mail, au moins 48h avant la date désirée à : pierre.laffitte@univ-lr.fr

La visite donnera lieu à la remise d'une attestation que le candidat devra joindre à son offre.

À défaut de participation à l'une des visites organisées, et sauf si le candidat est en mesure de justifier, par tout moyen, qu'il dispose déjà d'une connaissance approfondie du site et de ses contraintes, son offre pourra être déclarée irrégulière et écartée.

Les questions posées lors des visites et les réponses apportées seront récapitulées par écrit et mises à disposition de l'ensemble des candidats, dans des conditions garantissant l'égalité de traitement.

3.Présentation de la candidature

3. 1. Dossier de candidature

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous. Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente.

N°	Capacité économique et financière du candidat
1	Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 2143-6 ; 2143-7 ; 2143-8 ; 2143-9 ; 2143-10 du code de la commande publique
2	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.
3	Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
4	Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail.

N°	Capacité technique et professionnelle du candidat
1	Une liste de 3 à 5 références de missions similaires réalisées au cours des 5 dernières années (indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique).
2	Tout document justifiant des habilitations du candidat (et de l'équipe qui sera dédiée au marché) pour assurer les prestations demandées (certificats de qualification professionnelle etc...).
3	Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.

En application de l'article R2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais :

1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

3. 2. Sous-traitance

Le soumissionnaire présente dans son offre les sous-traitants dont l'intervention est envisagée, s'ils sont connus.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le soumissionnaire joindra :

- les pièces permettant de justifier des capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant lorsque le candidat ou l'un des membres du groupement candidat s'appuie sur la ou les capacités du sous-traitant proposé. Le candidat joindra à cet égard la preuve qu'il disposera des capacités de l'opérateur économique pour l'exécution du marché ;
- une déclaration indiquant que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics ;
- le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance) dans sa dernière mise à jour dûment complétée et signé.

3. 3. Groupements d'opérateurs économiques

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Il pourra cependant être dérogé à ce principe en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition touchant l'un des membres du groupement ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Le groupement pourra alors demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées.

Dans le cadre de procédures incluant une ou plusieurs phases de négociation ou de dialogue, l'acheteur peut également autoriser le groupement qui en fait la demande à modifier sa composition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- 1° Le groupement dispose des garanties économiques, financières, techniques et professionnelles exigées par l'acheteur pour participer à la procédure ;
- 2° Cette modification ne porte pas atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective entre ceux-ci.

L'acheteur se prononcera sur la recevabilité de cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants et entreprises liées présentées à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement. Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en qualité de membres de plusieurs groupements.

4. Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier d'offre.

N°	Description
1	L'acte d'engagement et ses annexes financières <i>Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre.</i>
2	Le mémoire technique <i>Le document doit décrire les moyens humains et matériels dédiés au marché, la méthodologie et l'organisation proposées, les conditions et délais de livraison, et de facturation.</i>
3	Le relevé d'identité bancaire
4	Les déclarations de sous-traitances nécessaires le cas échéant
5	L'attestation de visite en annexe correctement complétée.

La pièce financière doit être envoyée sous format excel ou calc sans modification de la structure du document (aucun ajout, suppression, fusion de colonne ou de ligne). Il est possible d'envoyer une copie de la pièce sous format pdf.

4. 1. Variantes

Aucune variante n'est prévue par l'acheteur. L'offre doit être strictement conforme aux pièces du marché public.

En cas de présentation d'une variante, seule l'offre de base sera prise en compte.

4. 2. Prestations supplémentaires éventuelles

Le marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative ou obligatoire.

4. 3. Délai de validité

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 120 jours calendaires, à compter de la date limite de présentation des offres.

5. Critères d'attribution et choix de l'offre

L'acheteur attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution du marché.

N°	Description	Pondération
----	-------------	-------------

1	Valeur technique de l'offre	55
1.1	Organisation relative à la mise en place du marché, à la prise en charge des installations, à l'exploitation et à la maintenance des terrains.	20
1.2	Organisation relative aux modalités d'astreinte et gestion des demandes d'interventions que le candidat propose pour assurer la traçabilité des demandes.	15
1.3	Certificats de qualification et présentation des personnels exécutants, ainsi que présentation des moyens matériels et techniques mis à disposition pour l'exécution des prestations.	10
1.4	Mesures prises par la société pour assurer le respects des règles de sécurité, adaptées aux contraintes spécifiques des sites de l'Université et du présent marché.	5
1.5	Équipe dédiée à l'exécution du marché : nom, profil, qualité et coordonnées (mail, téléphone fixe et/ou mobile) des référents financiers, administratifs, commerciaux et techniques.	5
2	Critère environnementaux	10
2.1	Présentation des moyens mis en place pour l'intervention sur les terrains de l'Université et la gestion quotidienne du présent marché en matière de politique environnementale.	5
2.2	Caractéristiques du granulat de liège.	5
3	Prix	35
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue de l'acheteur.

Si une offre lui paraît anormalement basse, l'acheteur demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

L'analyse du critère prix se fera sur la base du bordereau de prix unitaires (BPU) dûment complété par le candidat.

6. Modalités de remise des plis

Les plis doivent être remis au plus tard à la date et l'heure mentionnées en page de garde du présent document. Les plis déposés postérieurement seront considérés comme étant hors délai.

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats

devront **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique.

Transmission par voie électronique

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1er octobre 2018 pour le temps de leur validité.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Copie de sauvegarde

Il est rappelé que le candidat peut, s'il le souhaite, faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres soit sur un support papier ou sur support physique électronique, soit par voie électronique.

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur ou à l'autorité concédante sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention " copie de sauvegarde ".

La copie de sauvegarde adressée par voie électronique est transmise au moyen d'outils et de dispositifs conformes aux exigences minimales des moyens de communication électronique prévus par les dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du code de la commande publique).

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur ou l'autorité concédante.

7.Attribution du marché

Au terme de la procédure, l'acheteur demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer le marché de lui retourner :

- L'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société.
- Les attestations d'assurance reprises dans le CCAP

- Les documents justificatifs visés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le cas échéant, il sera fait application des articles R. 2143-13 et R. 2143-15 du Code de la commande publique.

Lors de la conclusion du marché et tous les 6 mois jusqu'à la fin de celui-ci, il sera demandé au titulaire du marché de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

8. Litiges et différends

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal administratif de POITIERS

Tél. : 05.49.60.79.19

Fax :

Email : greffe.ta-poitiers@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes :

Comité consultatif inter-régional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics

Tél. : 05 54 68 99 56

Fax :

Email : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet www.telerecours.fr.

9. ATTESTATION DE VISITE

Dossier : 2026.00005.00.17.00

Objet : Maintenance des terrains synthétiques de La Rochelle Université

Procédure : procédure adaptée

Je soussigné :

représentant Université de La Rochelle

atteste que :

représentant le soumissionnaire :

.....

.....

s'est rendu sur le lieu, le, afin d'apprécier tous les éléments qui lui permettront de remettre son offre pour le présent marché.

Signatures :

Pour le soumissionnaire,

Pour Université de La Rochelle,

Cette attestation est à compléter et à joindre à l'offre.

.



La Rochelle Université

Service Achats-Marchés
23 avenue Albert Einstein
BP 33060
17031 La Rochelle



univ-larochelle.fr